

Certificat d'analyste sénior de semences

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux - Production**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : **A1301**, **H1503**

Formacode : —

Date de création de la certification : **03/06/2008**

Mots clés : **Responsable**, **ISTA**, **analyste**, **semences**

Identification

Identifiant : **645**

Version du : **29/05/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 3 juin 2008 portant homologation du règlement technique général de la production, du contrôle et de la certification des semences

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

acquisition par leur titulaire de compétences nécessaires pour exercer l'activité d'analyste en chef de semences dans un laboratoire reconnu d'essais de semences

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- NON

Descriptif général des compétences constituant la certification

règlementation, règles, méthodes et procédures techniques et savoirs applicables à l'analyse des semences dans un laboratoire reconnu d'essais de semences

mise en oeuvre organisationnelle des analyses et les outils de contrôles de fiabilité du laboratoire

Public visé par la certification

- Responsable de laboratoire reconnu d'essais de semences ayant déjà un certificat d'analyste ou employé ayant déjà un certificat d'analyste devant avoir des responsabilités de management au sein d'un laboratoire reconnu d'essais de semences

Modalités générales

Le certificat visé peut être obtenu à la suite d'une formation et d'un test sur le programme de formation du certificat visé. Les candidats ne validant pas ce test pourront le repasser. Cette formation dure 4 jours, incluant le temps de test.

Le détail du programme, ainsi que le protocole de mise en œuvre des modalités d'accès aux certificats sont précisés sur le site www.asfis.org

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Certificat d'analyste ou Certificat Bases pour l'analyste de semences

Compétences évaluées

mise en oeuvre organisationnelle des analyses et des outils de contrôles de fiabilité du laboratoire

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

certificat d'aptitude délivré par le Directeur de la SNES (GEVES)

Certificateur(s)

- SNES (GEVES)

Centre(s) de passage/certification

- L'organisme de formation habilité par le GNIS-SOC pour organiser cette formation est l'ASFIS

Plus d'informations

Statistiques

Nombre de certificats délivrés par an : 9 à 16

Autres sources d'information

—